

DÉTAILS ET RÈGLEMENTS DE LA LOTO FONDATION 2025

Tirage à prix fixe – numéro de licence (RACJ) : L-00893

Admissibilité

1. La vente des billets se fera à compter du 14 novembre 2024.
2. Pour participer au concours, il faut être âgé de 18 ans et plus et résider au Québec.

Mode de participation

3. Chaque participant à la LOTO FONDATION 2025 de la Fondation Sainte-Croix/Heriot doit compléter un coupon de participation et choisir une option de paiement selon le choix proposé. Le participant est la personne dont le nom apparaît sur le coupon de participation du billet de tirage. Le cas échéant, c'est à cette personne que sera remis le prix.
4. Chaque coupon de participation doit contenir le nom d'un seul participant.
5. À compter du 13 novembre 2024, 0 h 00, les coupons de participation seront disponibles aux bureaux de la Fondation, 1-1525 boulevard Saint-Joseph, Drummondville, J2C 2E9.
6. 1 300 billets seront mis en vente, numérotés de 001 à 1 300.
7. Les billets peuvent être payés selon les modalités suivantes : chèque, carte de crédit, argent comptant ou retenues salariales.
 - a. Chèque : 1 chèque daté payable avant le 15 janvier 2025 ou 3 chèques de 50 \$ datés du 1^{er} janvier 2025, 1^{er} février 2025 et le dernier du 1^{er} mars 2025 ou 8 chèques de 18,75 \$ de février à septembre 2025 au nom de la Fondation Sainte-Croix/Heriot.
 - b. Carte de crédit : un seul versement de 150 \$ ou 8 versements de 18,75 \$ de janvier à août 2025.
 - c. Retenues salariales : 15 versements de 10 \$ débutant en février 2025 et se terminant en septembre 2025. (Ce choix est disponible jusqu'au 31 décembre 2024)
8. Un chèque sans provision entraîne automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée, et ce, dans les 10 jours de la date à laquelle la Fondation Sainte-Croix/Heriot recevra le chèque de l'institution bancaire. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet devient non-éligible à tous les tirages.
9. Le participant doit défrayer la totalité du coût du billet de LOTO FONDATION advenant l'une des situations suivantes : départ, congé, congé sans solde, maladie, retraite, ainsi que toute autre situation non prévue qui mettrait fin à son lien d'emploi avec le CIUSSS MCQ - MRC de Drummond.

10. Il n'y a pas de limite au nombre de billets qu'une personne peut acheter par carte de crédit ou par chèque.

11. Un maximum d'achat de 3 billets pourra être déduit par retenues salariales.

Description des prix

La valeur totale des prix est de 58 000 \$

12. Les dates seront précisées pour chaque prix.

- 1 chèque de 20 000 \$
- 2 chèques de 5 000 \$
- 8 chèques de 1 500 \$
- 11 chèques de 1 000 \$
- 10 chèques de 500 \$

Voir les tableaux des pages suivantes.

DATE ET HEURE DU TIRAGE	DESCRIPTION DU PRIX	ENDROIT DU TIRAGE	DATE ET HEURE ULTIME POUR RÉCLAMER LES PRIX
2 avril 2025 10 h 15	Tirage 1 – Chèque de 5 000 \$ Tirage 2 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 3 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 4 – Chèque de 1 000 \$	Bureau – Fondation Sainte-Croix/Heriot 1-1525, boulevard Saint-Joseph, Drummondville QC J2C 2E9	2 avril 2026 10 h 15
7 mai 2025 10 h 15	Tirage 5 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 6 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 7 – Chèque de 500 \$ Tirage 8 – Chèque de 500 \$	Bureau – Fondation Sainte-Croix/Heriot 1-1525, boulevard Saint-Joseph, Drummondville QC J2C 2E9	7 mai 2026 10 h 15
4 juin 2025 10 h 15	Tirage 9 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 10 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 11 – Chèque de 500 \$ Tirage 12 – Chèque de 500 \$	Bureau – Fondation Sainte-Croix/Heriot 1-1525, boulevard Saint-Joseph, Drummondville QC J2C 2E9	4 juin 2026 10 h 15

<p>2 juillet 2025 10 h 15</p>	<p>Tirage 13 – Chèque de 5 000 \$ Tirage 14 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 15 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 16 – Chèque de 1 000 \$</p>	<p>Bureau – Fondation Sainte-Croix/Heriot 1-1525, boulevard Saint-Joseph, Drummondville QC J2C 2E9</p>	<p>2 juillet 2026 10 h 15</p>
<p>6 aout 2025 10 h 15</p>	<p>Tirage 17 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 18 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 19 – Chèque de 500 \$ Tirage 20 – Chèque de 500 \$</p>	<p>Bureau – Fondation Sainte-Croix/Heriot 1-1525, boulevard Saint-Joseph, Drummondville QC J2C 2E9</p>	<p>6 aout 2026 10 h 15</p>
<p>3 septembre 2025 10 h 15</p>	<p>Tirage 21 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 22 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 23 – Chèque de 500 \$ Tirage 24 – Chèque de 500 \$</p>	<p>Bureau – Fondation Sainte-Croix/Heriot 1-1525, boulevard Saint-Joseph, Drummondville QC J2C 2E9</p>	<p>3 septembre 2026 10 h 15</p>

<p>1^{er} octobre 2025 10 h 15</p>	<p>Tirage 25 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 26 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 27 – Chèque de 500 \$ Tirage 28 – Chèque de 500 \$</p>	<p>Bureau – Fondation Sainte-Croix/Heriot 1-1525, boulevard Saint-Joseph, Drummondville QC J2C 2E9</p>	<p>1^{er} octobre 2026 10 h 15</p>
<p>5 novembre 2025 10 h 15</p>	<p>Tirage 29 – Chèque de 20 000 \$ Tirage 30 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 31 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 32 – Chèque de 1 000 \$</p>	<p>Bureau – Fondation Sainte-Croix/Heriot 1-1525, boulevard Saint-Joseph, Drummondville QC J2C 2E9</p>	<p>5 novembre 2026 10 h 15</p>

12. Les prix doivent être réclamés aux bureaux de la Fondation Sainte-Croix/Heriot en communiquant au 819-478-6467.
13. Les gagnants de LOTO FONDATION consentent à ce que leur nom, leur photographie, image, voix, déclaration relative au prix et lieu de travail soient utilisés à des fins publicitaires, d'information ou de communication, sans autre contrepartie financière.
14. Chaque billet, au nombre de 1 300, donne le droit de gagner plus d'une fois, les billets gagnants seront remis dans la boîte pour les autres tirages.
Par contre, un seul et même billet ne peut gagner qu'une seule fois dans un même mois.
15. Les billets non vendus à la date du 1^{er} tirage seront en vente jusqu'au 4 novembre 2025 23 h 59 au cout de 150 \$.

Conditions générales

16. Selon les politiques de l'Agence du revenu du Canada, aucune partie du cout du billet de loterie ne constitue un don. Par conséquent, la Fondation Sainte-Croix/Heriot ne peut émettre de reçu pour déduction fiscale pour la vente d'un billet de tirage de LOTO FONDATION.
17. Tout conflit sera soumis au conseil d'administration qui demandera, si nécessaire, un avis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux afin de prendre une décision.
18. Les profits de LOTO FONDATION 2025 serviront à la Revitalisation de l'unité de psychiatrie.
19. Pour obtenir des billets ou des renseignements, vous pouvez communiquer avec Magalie Perreault au 819-478-6467 poste 8.
20. En participant ou en tentant de participer à la présente loterie, toute personne dégage de toute responsabilité le CIUSSS MCQ et la Fondation Sainte-Croix/Heriot et ses représentants, leur agence de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de toute responsabilité et de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation à la loterie.
21. Le participant à LOTO FONDATION 2025 de la Fondation Sainte-Croix/Heriot reconnaît avoir pris connaissance des règlements, en comprend les modalités et confirme son admissibilité.